

20 AVR. 2023

SAUJ

(18.02996)

 COPIE

Juge de l'Exécution saisie immobilière
Adjudication du 11 mai 2023
RG n° 18/00054

DIRE AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE
N° 18/00054 TENDANT A ANNEXER
L'ETAT DATE COMMUNIQUE
PAR LE SYNDIC DE COPROPRIETE
EN VUE DE LA VENTE A INTERVENIR

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE

AVRIL

PAR DEVANT NOUS, GREFFIER DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
TOULON A COMPARU

Me J.B. DURAND AVOCAT AU BARREAU DE TOULON ET CELUI DE

La **SA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**, venant aux droits de la
BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR, Société Anonyme Coopérative de
Banque Populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants
du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques
populaires et aux établissements de crédit, inscrite au RCS de NICE sous le
N°058 801 481, dont le siège social est à NICE 06000 - 457 Promenade des
Anglais, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, domicilié
de droit audit siège en cette qualité,

LEQUEL NOUS A EXPOSE

QUE la BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE poursuit la vente aux
enchères publiques des biens suivants, appartenant à Monsieur Matthias
WEBER, situés dans un ensemble immobilier sis à TOULON (Var) 83000 –
486 Boulevard Tessé, cadastré section CK n°78 pour 90 ca :

- Le lot n°02 de copropriété : un appartement d'une superficie habitable
de 68,94 m² situé au premier étage et occupant la totalité de cet

étage, comprenant : une grande pièce principale, une cuisine, deux chambres, une alcôve, une salle d'eau avec W.C.,

et **une cave** de 8,90 m² portant au sous-sol le numéro 5 du plan,

et les cent quatre-vingt-dix millièmes (190/1000) de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître COURET, Notaire à TOULON le 22.07.1949, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de TOULON 1er le 14.10.1949 Vol 1286 numéro 25.

QUE l'audience d'adjudication se tiendra le 11 mai 2023.

QUE le cahier des conditions de la vente a été déposé au greffe par Me Jean-Baptiste DURAND, Avocat au Barreau de TOULON, le 11 mai 2018.

QUE pour compléter ce dépôt, il convient aujourd'hui d'y annexer l'état daté communiqué par le syndic de copropriété, en date du 19 avril 2023.

QU'un exemplaire de ce document est joint au présent dire.

En conséquence la BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE sollicite que le présent dire ainsi que l'état daté communiqué par le syndic de copropriété soient annexés au cahier des conditions de la vente.

ET APRES LECTURE,

Me J. B. DURAND AVOCAT AU BARREAU DE TOULON a signé avec Nous **GREFFIER** les jour, mois et an que dessus.

Me J. B. DURAND

LE GREFFIER